



Ligue francophone Belge de Tir à l'Arc

De la F.R.B.T.A, association sans but lucratif.

Renaix, le 14 avril 2010.

PV du CA du 9 avril 2010.

Tenu dans les locaux du Siège social (GSR) ... Avenue de marathon, 1 à 1020 Bruxelles.

Corrigé le 21.-04-2010 suivant remarques reçues

Présents : P. Meunier, P. Wiggeleer, F. Hanique, M. Ronsse., C. Boxho, B. Florent, G. Delcominette, M. Palasti, J. Rosière et L. Lejeune (Secrétaire administratif).

Excusés : P.J. Lemaire, P. Delvaux, E. de Ryckere et H. Willems.

Absent :

Ouverture de séance : 19h15

ORDRE DU JOUR : PV = 10 pages Interne CA étendu : 2 pages

1. Accueil par le Président:

Accueil des membres du C.A. :

Le Président préside la réunion, il ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous.

Procuration :

Le trésorier (excusé) a remis une note à la Secrétaire générale et donne procuration au Président pour le présent CA.

Situation Financière en LFBTA :

Le Président est en attente des chiffres demandés par courriel au trésorier.

A savoir : le montant effectif sur les comptes, le montant total déjà engagé (frais, etc.) et le montant disponible qui autorise de prévoir des actions.

Retrait recommandés reçus à l'adresse du Siège social :

Le secrétaire administratif est chargé de prendre informations près de la poste afin d'adopter pour l'avenir la solution la plus efficace et la moins coûteuse. Il fera rapport au Conseil d'administration.

1.1 Déplacements à l'étranger ... remboursements :

Les dernières nouvelles reçues de l'administration font état d'une revue à la hausse des subsides 2009.

A la lumière de ses informations, **le conseil d'administration décide, à l'unanimité des membres présents, de revoir la participation aux frais demandée aux archers en 2009** pour les déplacements aux compétitions internationales organisées après l'annonce par l'ADEPS de la diminution du subside 2009 accordé à la LFBTA.

Sont concernés, les archers qui étaient repris au Plan Programme 2009 ... les subsides ADEPS concernant uniquement celui-ci.

Le conseil d'administration décide également, à l'unanimité des membres présents, de revoir sur fonds propres, la participation aux frais demandée aux archers et accompagnateurs non repris au plan programme.

La liste des membres concernés par les déplacements retenus ainsi que le montant attribué à chacun, sont arrêté par les membres du conseil d'administration présents. (Une copie est jointe à la présente dans le dossier archivé au secrétariat de la LFBTA).

2. Accueil des Nouveaux Membres et Agréation provisoire d'un cercle :

ACCUEIL NOUVEAUX MEMBRES :

Accueil n° 6-2010 (février 2010) : 47 nouveaux membres sont à accepter, 17 cercles sont concernés.
Accueil n° 7-2010 (mars 2010) : 42 nouveaux membres sont à accepter, 16 cercles sont concernés.

Le conseil d'administration étendu aux délégués présents, entérine l'inscription des 89 nouveaux membres (copies des listes ont été remises aux membres du CA étendu présents. Elles sont jointes à la présente dans le dossier archivé au secrétariat de la LFBTA).

AGREATION d'UN CERCLE: « Les Archers de Fosteau »

Les textes mis en conformité comme demandé par le Conseil d'administration (CA du 29-01-2010) au cercle 320 LEF « Les Archers de Fosteau » ont été réceptionnés le 09 février 2010.
Ce qui a permis la présentation du cercle lors de l'AG du 20 février 2010 pour l'obtention de l'agréation définitive.

3. Approbation des projets de Procès Verbaux de l'AG et du CA :

CA étendu du 29-01-2010 :

A l'unanimité des membres du conseil d'administration étendu présents, le procès verbal du CA étendu du 29 janvier 2010 est accepté tel que modifié suivant les remarques envoyées au secrétaire administratif (Le projet de PV a été envoyé par courriel aux membres du CA étendu en février 2009. Une copie du PV est jointe à la présente dans le dossier archivé au secrétariat de la LFBTA)

AG Statutaire du 20-02-2010 :

A l'unanimité des membres du conseil d'administration étendu présents, le projet de procès verbal de l'Assemblée générale Statutaire du 20 février 2010 est accepté tel que modifié suivant les remarques envoyées au secrétaire administratif. **Il sera présenté à l'approbation des mandataires lors de l'AG 2011.** (Le projet de PV a été envoyé par courriel aux membres du CA étendu et aux mandataires ... via les contacts Club ... le 4 mars 2010. Une copie est jointe à la présente dans le dossier archivé au secrétariat de la LFBTA).

CA étendu du 20-02-2010 (Après AG) :

Le projet de procès verbal de la réunion du CA étendu du 20 février 2010 est remis par le Secrétaire administratif aux membres présents. Il sera joint à l'envoi du présent projet de PV. (Une copie est jointe à la présente dans le dossier archivé au secrétariat de la LFBTA).

4. Rapport des délégués du tir nature et des provinces :

4.1 Délégué tir nature :

Excusé... ... Intervention par l'intermédiaire de Madame Claudine Boxho.

Bris de Flèches à la manche « Nature Blason » de ACR : Un archer compound a vu sa flèche se briser en zone tué d'un birdy de la cible 3 lors de la 1^{ère} série. Après vérification, il a été constaté qu'un élément rocheux se trouvait juste derrière cette zone. Les archers du peloton, ont fait constater la situation à un arbitre qui a aussitôt informé l'organisateur afin qu'il intervienne.

Lors de la seconde série, le même archer a vu sa flèche se briser sur la même cible en zone tuée. Les archers du peloton ont constatés que même les flèches tirées avec des arcs réputés moins puissant que le compound traversaient certaines cibles.

A l'issue de la compétition l'archer, estimant que l'incident de la seconde série n'aurait jamais dû se produire, a demandé à l'organisateur un dédommagement pour bris de matériel. Il s'est vu opposer une fin de non recevoir.

Le Délégué tir nature demande au Conseil d'administration s'il existe une disposition LFBTA pour de tels cas.

La réponse est non, la LFBTA n'intervient pas dans ce qui est de la responsabilité des cercles. Appliquer un geste commercial ou de ne pas l'appliquer est laissé à l'appréciation des cercles organisateurs.

Madame Claudine Boxho proposera à l'approbation du CA deux courriers. Un destiné au cercle et au Délégué Nature pour les informer de la position de la LFBTA. Un autre destiné aux cercles organisateurs pour leur recommander de veiller au bon état de la ciblérie et de, si la situation l'impose, tendre à faire preuve du bon sens qui permet de maintenir aux compétitions, le côté convivial.

Article pour « l'Archer » : à la demande d'administrateurs, un article « Tir Nature » proposé a nécessité une légère modification. Elle a été réalisée par un représentant de la discipline.

4.2 Délégué de la province de Brabant :

Excusé...

4.3 Délégué de la province de Hainaut :

Excusé...

4.4 Délégué de la province de Liège :

Rien à signaler...

4.5 Délégué de la province de Luxembourg :

Organisation du Championnat de LFBTA en Salle 2011 : Marche-en Famenne renonce à l'organisation.

Ajout d'une compétition au calendrier extérieur 2010 : Le cercle de « La Roche » souhaite organiser une compétition en 2010. Après information près du secrétariat administratif, il s'avère que le week-end des 21 et 22 août est libre d'organisation en LFBTA. Si le conseil marque son accord, les dates seront proposées au cercle.

Le Conseil d'administration à l'unanimité des présents, marque son accord pour permettre l'organisation d'une compétition ... étant entendu que quel que soit la forme de compétition choisie, cette 1^{ère} organisation sera un tir de propagande.

Le secrétaire administratif demande d'être informé du choix de « La Roche » dès que possible.

4.6 Délégué de la province de Namur :

Championnats en salle organisés par la Province en 2009 : le bilan financier des organisations à permis un retour vers les cercles de la province.

5. Secrétariat administratif :

5.1 Courrier :

- Reçu le 02-03-2010 : demande d'envoyer calendriers des compétitions 2010 et celui des entraînements des élites à la « cellule antidopage de l'administration ».

Le calendrier extérieur 2010 a été envoyé le 16-03-2010. Avec l'accord de la « cellule », le calendrier en

salle 2010-2011 sera envoyé dès finalisation et comme les entraînements sont en passe d'être terminés, leurs dates n'ont pas été communiquées.

- Reçu le 09-04-2010 : invitation au « Landerkampf 2010 » proposé par la Ligue Lorraine le 05 septembre 2010. ... le document a été remis par le Président au Directeur technique pour suite voulue.

- Reçu le 09-04-2010 : le document certifié (cachet) qui avait été déposé le 31 mars au greffe du Tribunal de commerce de Bruxelles. La liste des membres certifiée est jointe au document.

5.2 Calendrier des congés du secrétaire administratif :

Le secrétaire administratif a envoyé par courriel le 07 avril 2010 une proposition de « calendrier des congés » pour approbation par le conseil d'administration restreint.

S'il est approuvé, ce calendrier sera consultable sur le site.

A l'unanimité des membres du conseil d'administration restreint présents, la proposition du secrétaire administratif est acceptée. (Une copie est jointe à la présente dans le dossier archivé au secrétariat de la LFBTA).

6. Gestion de l'Arbitrage :

6.1 Combiné 25/18m en salle quid ?

« 60 flèches à 25m et 60 flèches à 18m » ou « 30 flèches à 25m et 30 flèches à 18m » ?

Le premier cas de figure permet de maintenir le 18m parmi les tirs de sélection pour le Championnat de LFBTA en salle ... d'accorder les records à 25m et 18m LFBTA ... et, si la taxe FITA est versée, d'accorder les records 25m et 18m de Belgique, d'Europe et du Monde.

Le second cas de figure permet uniquement d'accorder les records de LFBTA ... ce type de compétition n'étant pas reconnu par la fédération Internationale.

A l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration étendu décide d'opter pour le premier cas de figure : « 60 flèches à 25m et 60 flèches à 18m ».

L'organisateur se basera sur le classement du combiné (25/18) pour la remise des prix.

Un classement par distance sera présenté par l'organisateur en cas de record International (Europe et Monde) afin d'en permettre l'homologation ... Pour les records masters réalisés par un vétéran, le classement devra présenter vétérans et masters dans une seule liste : la FITA ne reconnaît que la catégorie master.

Un archer qui décide de ne participer qu'à l'une ou l'autre des distances devra s'acquitter du montant de participation du combiné et pourra revendiquer un record éventuel sur la distance. Dans le cas d'une participation au seul 18m, cette prestation sera retenue pour la sélection de participation au Championnat de LFBTA en salle.

6.2 Polar pour les arbitres :

La réalisation d'un polar destiné aux arbitres est envisagée. Le prototype proposé est de couleur bleu marine avec le logo de la LFBTA au niveau du pectoral gauche. L'écusson « Judge » pourrait être apposé sur le bras gauche.

Le coût de la réalisation est de 12€. Comme pour la veste des arbitres, une participation est envisagée. Le montant de 5€ est proposé.

Tous les arbitres « officiant effectivement » en LFBTA sont concernés par la démarche.

A l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration étendu décide d'adopter la proposition.

6.3 Auto Collant :

La réalisation d'un autocollant « LFBTA » est envisagée. Celui-ci serait mis en vente 1.5€ pièce. Le devis pour 1000 ou 2000 pièces est présenté (Une copie est jointe à la présente dans le dossier archivé au secrétariat de la LFBTA).

Le choix retenu parmi les quatre prototypes présentés étant arrêté, **les membres du conseil d'administration présents décident à l'unanimité de faire réaliser 2000 pièces.**

6.4 Championnats en Salle : proposition de Philippe Prieels.

Pourquoi, les cadets et juniors peuvent-ils prétendre au titre de « Champion de Belgique ou de LFBTA Séniors » et non les masters et vétérans ?

En effet, dans la configuration actuelle des organisations, les titres « Masters » et « Vétérans » étant attribués le même jour que celui des « Séniors », ils ne peuvent concourir que pour un seul titre ... alors que les cadets et juniors dont le titre propre à leur catégorie est attribué à une autre date, peuvent s'aligner pour tenter d'en décrocher un second.

Philippe Prieels propose que soient organisés : un « Championnat Catégories d'âge » et un « Championnat Toutes catégories ». Le premier attribuant les titres pour chaque catégorie reconnue en LFBTA et/ou en Belgique ... le second étant ouvert à tous les archers (sur blason trispots).

La proposition sera relayée par les représentants de la LFBTA au sein de l'UC Nationale lors de la prochaine réunion de cette instance.

L'obstacle principal sera de toute évidence, l'accès à des salles aux dimensions qui permettent de recevoir un nombre plus important d'archers que par le passé ou de s'accorder sur un timing d'organisation remanié.

7. Gestion de L'International :

Rien à signaler...

8. Trésorier : suivant notes reçues du trésorier le 05-04-2010 :

8.1 Membres :

2010 membres en 2010 Chiffre atteint le 03 mars 2010.

En date du 06 avril 2010 le relevé du trésorier envoyé au secrétariat annonce 2056 membres en ordre de cotisation.

8.2 Frais participations « international en 2009 » :

Après vérification des données communiquées par Patrick Wiggeleer (responsable à l'International) il s'avère que les montants payés par les archers pour participation aux compétitions internationales sont corrects.

Dans ses notes, le Trésorier propose d'approuver un remboursement partiel des montants payés par les archers. Montant à définir en tenant compte des participations demandées en 2007 et 2008 pour des compétitions similaires dès réception du résultat de l'analyse par l'ADEPS de nos dépenses 2009.

Le Conseil d'administration a décidé de ne pas attendre pour statuer sur ce point : voir point 11 du présent procès verbal.

8.3 Subvention Plan programme 2010 :

Un courrier reçu de l'ADEPS (de Madame Bidaine) porte à la connaissance de la LFBTA que le montant plafonné de la subvention pour 2010 sera équivalent à celui obtenu en deux étapes en 2009.

Une avance (80 % du montant) nous sera versée dans la 1^{ère} moitié de mai.

8.4 Subvention forfaitaire de fonctionnement 2010 :

Un courrier reçu de l'ADEPS informe que le solde de cette subvention nous sera versé à la fin juin 2010.

8.5 Dossier « Subvention forfaitaire de fonctionnement » :

Le dossier « Subvention forfaitaire de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2010 » a été déposé en temps et heure près de l'Administration (Direction générale du sport).

Cet exercice annuel réalisé par le Trésorier en collaboration avec le Secrétaire administratif devait être rentré comme exigé par l'administration, pour le 31 mars 2010 au plus tard ... le délai étant de stricte application.

8.6 Dossier « Greffe du tribunal » :

Le dossier reprenant les documents concernant l'exercice 2009, réalisé par le secrétaire administratif a été déposé au greffe du tribunal de commerce de l'arrondissement judiciaire dont dépend l'association (Bruxelles).

Un exemplaire des documents portant le cachet du tribunal nous est déjà parvenu (voir pt. 5.1 du présent PV). Ils ont été versés au dossier archivé au secrétariat administratif.

9. Gestion du « Dopage » :

Les nombreux dossiers « exemption thérapeutique » reçu sont en ordre. Il reste deux dossiers à reprendre chez le médecin et deux nouveaux dossiers reçus ce jour à y déposer.

10. Secrétaire générale :

10.1 *Changement de catégorie pour le masters et le vétérans :*

La liste des demandes de changement pour la saison extérieure 2010 est clôturée (depuis le 15 mars 2010), elle a été envoyée aux contacts des cercles et se trouve sur le site de la LFBTA ... 9 archers ont introduit une demande.

Une demande de changement pour la saison en Salle 2010-2011 est déjà parvenue chez la Secrétaire générale.

10.2 *Fiches d'inscription des nouveaux membres :*

L'inscription par voie électronique d'un nouveau membre a tendance à se généraliser. Celle-ci permet un traitement plus rapide de l'inscription (envoi de la vignette). Toutefois, certains cercles omettent l'envoi ultérieur de la fiche d'inscription complétée et signée par le membre. Cette démarche dictée par l'art 2.1.1 du R.O.I. de l'association permet de s'assurer que le nouveau membre s'est bien engagé à respecter les Statuts, le R.O.I., le R.S.T. et les décisions des instances officielles de l'association et de ses délégués (art.11 des statuts de l'association).

Le secrétaire administratif proposera un courrier à l'approbation du CA, avant envoi aux contacts des clubs. (Une copie est jointe à la présente dans le dossier archivé au secrétariat de la LFBTA).

10.3 *Classement des BAOC :*

Les classements reçus des organisateurs de la HBL laissent trop souvent à désirer quant à leur précision.

Ceci engendre une surcharge de travail pour transmettre les données dans le classement « BAOC ».

La Secrétaire générale préparera un courrier, à traduire dans la langue de Vondel avant envoi à la Handboogliga.

10.3 *Revue l'Archer :*

La Secrétaire générale est en possession des articles et autres matière pour la réalisation du n°2 2010. La transmission vers le graphiste se fera début de la semaine prochaine pour dépôt dans les boîtes fin avril au plus tard.

10.4 *Gestion financière LFBTA :*

La Secrétaire générale estime qu'une solution doit être apportée à la continuité de la gestion financière de l'association en cas d'impossibilité du chef du trésorier (absence, maladie, etc.).

Elle est rejointe en cela par les membres du CA.

Prévoir à l'avenir d'adjoindre au Trésorier un suppléant semble être la solution à adopter. Suppléant qui puisse parer en bon père de famille à l'urgence en cas d'absence du trésorier (posséder une procuration sur les comptes).

Pour exemple, le Trésorier est absent durant une bonne partie du mois d'avril, le Secrétaire administratif ne sera informé qu'à son retour des paiements effectués pour l'affiliation de nouveaux membres. L'envoi d'éventuelle vignette est ainsi retardé.

11. Gestion sportive ... et ... Direction technique :

11.1 Gestion sportive ... « Stage pour tous » :

Un « Stage pour tous » aura lieu le 02 mai 2010 à Liège. Les inscriptions sont en cours.

11.2 Gestion sportive ... « Formations de Niveau 1 » :

Formation Niveau 1 2009 : la date du 30 avril 2010 a été fixée comme date butoir pour la remise du « rapport de stage ».

Un courrier a été envoyé (17-02-2010), par le Secrétaire administratif, aux stagiaires pour les informer que le dossier homologation sera transmis à l'administration le 3 mai 2010. Ce courrier rappelait également à certains retardataires l'obligation de communiquer leur rapport pour la date butoir.

Formation Niveau 1 2010 : le titulaire de la formation a arrêté les dates des cours. Les dimanches 23 mai, 27 juin, 05 septembre et 19 septembre 2010 ont été retenus.

Le document qui annonce la formation a été envoyé aux contacts des cercles pour diffusion près de leurs membres. Le document se trouve également en page d'accueil sur le site et sera publié dans le n°2 2010 de la revue l'Archer à paraître prochainement.

11.2 Gestion sportive ... « Record du Monde de Zoé Göbbels » :

Le diplôme reçu de la FITA a été remis à Zoé Göbbels.

11.3 Direction technique ... « Championnat d'Europe en salle 2010 » :

Les résultats sont plus que satisfaisant, sur les huit représentants belges présents, cinq se classent dans le « top 10 » avec cerise sur le gâteau, une médaille d'Or.

A propos des représentants de la LFBTA :

Zoé Goëbbels : est médaillée d'or ... Championne d'Europe en salle 2010 en RDJ.

11^{ème} à l'issue des qualifications avec 565 points.

16^{ème} ... 113-106 contre la Bulgare Dobronira Danailova

8^{ème} ... 113-113...barrage 10-9 contre la Slovène Najka Tomatt (qui devançait Zoé de 8 pts en qualification)

¼ ... 110-105 contre l'Italienne Gloria Filippi (qui devançait Zoé de 14 pts en qualification)

½ ... 115-112 contre la Russe Inna Stepanova (que Zoé devançait de 4 pts en qualification)

Finale ... 115-113 contre la Turque Begunhan Elif Unsaf (qui devançait Zoé de 8 pts en qualification)

Zoé gagne la finale en terminant par un 30 alors qu'elle est menée de 1 point.

Sam Kiritsoglou : termine 10^{ème} en CH.

16^{ème} à l'issue des qualifications avec 586 points.

16^{ème} ... 115-115...barrage 10-9 contre l'Italien Herian Boccall

8^{ème} ... 118-118...barrages 10-10 et 9-10 contre le Norvégien Morten Boé (1^{er} des qualifications il y devançait Sam de 11 pts)

Signalons qu'une erreur d'arbitrage intervenue lors du premier tir de barrage (10-9 en faveur de Sam) a nécessité (avec l'accord de Sam) de le recommencer ... l'arbitre a annoncé de manière anticipée la fin du tir, gênant ainsi l'adversaire de Sam ...

Saluons le titre de Zoé et la sportivité de Sam qui lui donne une dimension supplémentaire sur le plan international.

Si le comportement des archers fût exemplaire, il n'en va pas de même de celui de certains accompagnants.

L'attitude de Monsieur Goëbbels père peut être qualifiée de non appropriée. Quant à celle du Coach personnel de Zoé (Irina Leonova) elle ne fut pas toujours des plus professionnelle. De tels comportements ne sont pas une publicité pour la LFBTA. Il faudra à l'avenir veiller à ce que l'autorisation accordée à titre exceptionnel ne soit plus reconduite. Quoi qu'il en coûte.

Le directeur technique n'est pas près de s'investir à nouveau dans les conditions vécues lors de ce Championnat.

11.4 Direction technique ... « UC Nationale » :

- Procuration accordée au Vice – Président Nationale (Franz Deschutter) pour représenter la Belgique au congrès de l'EMAU le 24 mai 2010 à ROVERTO (Italie). Les frais sont pris en charge par le COIB.

- Le directeur technique de la HBL (Kurt Aerts) est officiellement responsable des commandes des tenues pour l'international.

- Championnats de Belgique 2010 : Championnat FIELD ... 05-06 juin 2010 à Merksplaats.
Championnat FITA Sénior ... 05 septembre 2010 à Zelzate.
Championnat FITA Jeunes ... 19 septembre 2010 au GSR.

- Dossier Championnat FITA Jeunes 2010 (GSR) : remis à l'UC.

- Championnats de Belgique en Salle Séniors-Masters-Vétérans 2010-2011 : une demande émanant de KJSS pour l'organisation dans une très grande salle est sur la table. La salle autoriserai d'accepter plus d'archer par catégorie que traditionnellement.

Les membres du conseil d'administration étendu présents marquent leur accord pour que soit adapté le cas échéant le nombre d'archer sélectionné (parité HBL-LFBTA). Ils insistent toutefois pour que cette adaptation du règlement du Championnat de Belgique le soit pour le seul championnat 2010-2011. Il ne sera pas toujours possible de trouver des salles qui autorisent d'accueillir plus d'archer que celui fixé par le règlement actuel.

- Critères de sélections : COUPES JUNIORS ... toujours pas fixées.

FIELDS et 3D ... Les DT (HBL et LFBTA) proposent, ils seront adoptés

JO de la jeunesse : Zoé Göbbels fait encore parler d'elle. Elle n'est pas d'accord avec les tirs arrêtés par l'UC (HBL + LFBTA) comme tir de sélection pour accéder au JO de la jeunesse. Un des tirs retenu est organisé aux mêmes dates que le FIELD de Vertu, elle veut absolument pouvoir y participer. L'UC, sur proposition du Président Thierry Zintz (interpellé par le papa omniprésent de Zoé) propose d'ajouter un tir de sélection supplémentaire. Mademoiselle Göbbels n'est pas encore satisfaite, le tir choisi ne lui convient pas non plus.

Les critères établis pour décider qui des deux candidates (une HBL et Zoé) étaient, dans le cas de figure initial retenu par l'UC, favorables à Zoé. Aujourd'hui, si la candidate de la HBL participe à tous les tirs de sélection et Zoé pas, Zoé restera en Belgique.

A vouloir courir derrière plusieurs lièvres en même temps, on rentre bredouille.

A méditer : Le ministère des sports, l'administration des sports et le COIB demandent plus de professionnalisme. Comment qualifier les caprices de la diva et de son entourage ? Comment qualifier les compromis à la belge utilisés pour ne pas la décevoir ?

- Records Belges par équipe : les résultats obtenus lors des rencontres « Hollande/Belgique » seront retenus si le cas échéant un record devait y être réalisé.

- 3D...SSW : retenu en rattrapage pour la sélection internationale, n'est pas retenu comme manche du Championnat de Belgique.

- Médailles du BAIC : n'ont pas été distribuées lors du Championnat de Belgique en Salle 2010 (oubli). Elles ont été envoyées par courrier avec les félicitations de la FRBTA.

- Rapport dernier UC : polémique autour du prix des tenues internationales ... 50€ ou 80€. Le prix demandé est fonction de la tenue reçue : l'ancienne ou la nouvelle.

- PRESIDENCE DE LA FRBTA : Le Président Thierry ZINTZ a annoncé qu'il mettrait la présidence à disposition lors de la prochaine AG de la FRBTA convoquée pour le 1 juin 2010.

11.5 Direction technique ... Statuts « ELITES » des archers LFBTA :

Dans le prochain numéro de la revue « l'Archer », seront annoncés les points minimum à réaliser avant de pouvoir introduire une demande pour incorporer l'équipe des élites de la LFBTA.

11.6 Direction technique ... « Stages à Tubize » :

Bonne participation, régularité satisfaisante des participants aux différents stages organisés
Si le travail accompli est en général de bonne facture, la différence entre les archers qui se présentent préparés et ceux qui s'y présentent moins affûtés se remarque aisément.

11.7 Direction technique ... « Commission 14 ADEPS » :

Extrait de document présentant la Commission 14 :

Concernant la reconnaissance comme sportif de haut niveau, espoir sportif ou partenaire d'entraînement.

Dans le contexte des sports individuels, peuvent être reconnus comme :

Sportifs de haut niveau : - Les sportifs sélectionnés ou présélectionnés pour les Jeux olympiques;
- Les sportifs présentant des niveaux de performance permettant d'augurer des résultats probants lors des Championnats d'Europe, du Monde ou des compétitions assimilées.

Esports sportifs : - Les sportifs dont le niveau de performance ou de pratique et l'ensemble des paramètres permettant d'évaluer leur potentiel et leur capacité de progression, autorisent la fédération à cerner la très forte probabilité d'une carrière sportive au plus haut niveau international.

Le directeur technique a reçu de la commission 14 un document présentant les niveaux de performance requis pour accéder à l'un ou l'autre statut ADEPS.

Les niveaux demandés semblent augurer de la volonté de l'administration de limiter l'accès à un statut, aux seuls athlètes pouvant revendiquer une médaille dans les rencontres au sommet (Championnats Continentaux, du Monde et JO).

11.8 Direction technique ... « 70m en Salle de Straessen » :

Les résultats des archers de LFBTA présent sont de très bonne facture :

Sarah Prieels : 664/720

Benjamin Devignon : 675/720

Mathieu Vandepoele : 695/720

Philippe Prieels : 694/720

12. Divers :

12.1 Organisation LFBTA : propositions du Responsable de la Gestion Sportive:

AGENDA GESTION LFBTA : la proposition vise à informer les responsables de LFBTA sur les activités / obligations qui ont un caractère répétitif d'année en année.

L'agenda présente pour chaque action : la période / date marquant le début de la démarche.

La date de finalisation de la démarche.

Le / les responsable(s).

Le Responsable de la Gestion Sportive va envoyer le projet aux membres du Conseil d'administration et au Secrétaire administratif afin que chacun complète le document de ce qui est de sa responsabilité.

ORGANISATION REUNION CA : la proposition vise à optimiser l'efficacité des réunions du CA.

Le Président envoie 15 jours avant la date de réunion, l'invitation de base rappelant la date, l'heure et le lieu de la réunion.

Les administrateurs, les délégués et le secrétaire administratif transmettent à la Secrétaire générale, l'ordre du jour de base complété des points particuliers qu'ils souhaitent voir aborder ... en prenant soin de préciser les points qu'ils souhaitent voir traités en priorité.

La Secrétaire générale envoie 3 jours (au plus tard) avant la réunion l'ordre du jour complet et détaillé en prévoyant un tour de table en fin de réunion.

R.O.I. : le secrétaire administratif à une proposition prête sur base de l'envoi déjà réalisé. Seul une modification visant les transferts doit encore être finalisée (éviter transfert refusé par cercle tel qu'en 2009-2010). La proposition sera envoyée.

R.S.T. : Le Responsable de la Gestion Sportive trouve que le premier jet présenté par Le responsable à l'Arbitrage (sur base du travail réalisé par le secrétaire administratif et le Directeur Technique 2009) est trop indigeste à parcourir.

Les responsables de l'ébauche proposée sont de son avis, la présentation doit évoluer pour permettre plus de clarté, un accès plus facile à l'une ou l'autre matière traitée, facilité des remplacements partiels dans le document. La suite donnée au travail ira en ce sens.

12.2 Contrôle des carnets de tir :

A l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration étendu décide d'imposer le contrôle systématique des carnets de tir par les cercles organisateurs de compétitions en LFBTA.

Le secrétaire administratif proposera un courrier à l'approbation du CA, avant envoi aux contacts des clubs. (Une copie est jointe à la présente dans le dossier archivé au secrétariat de la LFBTA).

13. Date prochaine réunion : Vendredi 18 juin 2010 dès 19h00 dans les locaux du Siège Social de l'association (GSR).

Fin de séance : 24h00

Rédaction du secrétaire administratif

Patrick Meunier
Président LFBTA

Francine Hanique
Secrétaire générale